



C.C.A.S. de SENS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} JUILLET 2025**
Délibérations

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

Objet de la Délibération :

Budget Principal -Vote du BS
2025

N° 2025 / 14

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 9

- Présents : 9
- Absents : 2
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

27 juin 2025

Publié le : 3 juillet 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Murielle BLIN, Madame
Mireille DUPRÉ, Madame Aline Rose KPAKPA, Monsieur Pierre
BARATTE, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas
PICHARD, Madame Josiane SARRAZIN, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christiane ALAMARGOT, membre.

Le vote d'un budget supplémentaire est nécessaire afin, d'une part
d'intégrer les résultats de l'exercice précédent, et d'autre part d'ajuster les
prévisions votées en début d'année.

Concernant la section de fonctionnement : Augmentation de 129 227,27
€ des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Le C.C.A.S. doit en effet abonder de 130 000 € le chapitre 012 « Frais de
personnel » en inscrivant en dépenses le coût non prévu au budget primitif
2025 de deux agents du C.C.A.S. mis à disposition de la Ville et de
l'Agglomération du Grand Sénonais et également augmenter les crédits de
ce chapitre afin de prendre en charge de nombreux remplacements.
Toutefois, les autres chapitres dégagent une marge de 772,73 €.

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement est possible sans faire
appel à un complément de subvention de la Ville grâce à des recettes
supplémentaires :

- L'intégration de l'excédent de l'exercice 2024 d'un montant de 31
987,27 €.
- L'inscription de recettes correspondant au remboursement par la
Ville et l'Agglomération du Grand Sénonais des agents mis à
disposition (95 000 €).
- Le remboursement des arrêts maladies.
- L'attribution de subventions pour des actions du service Santé,
Séniors, Inclusion

➤ En dépenses :

- Augmentation de 1530 € € du chapitre 011 "Autres charges de gestion courantes" avec divers ajustements (diminution des crédits des repas du club-restaurant et des manifestations mais augmentation du coût des réparation des véhicules, prises en charge du bilan de compétences d'un agent et de frais de contentieux).
- Augmentation du Chapitre 012 "Frais de personnel" de 130 000 € :

Ce chapitre doit intégrer le coût de deux agents non prévus au budget primitif d'un montant de 95 000 € :

- Un agent mis à disposition de la Ville et pris en charge par le C.C.A.S. de janvier à décembre 2025.
- Un agent mis à disposition de l'Agglomération du Grand Sénonais et pris en charge par le C.C.A.S. de janvier à avril 2025.

Cette charge est toutefois entièrement neutralisée en recettes par les remboursements de la Ville et de l'Agglomération du Grand Sénonais.

Prévision d'une enveloppe supplémentaire de 35 000 € pour couvrir le coût des remplacements avec une atténuation de coût en recettes pour un montant de 13 000 € soit une charge nette de 22 000 €.

- Diminution des crédits du Chapitre 65 de 2602,73 € et notamment du budget des secours en fonction des montants moyens attribués par la Commission Permanente au cours du 1^{er} semestre avec une ventilation différente du budget global des aides :

Comptes	Budget primitif	Réalisations jusqu'à juin	Budget supplémentaire	Budget total 2025
Secours d'urgence	61 000 €	27 624 €	- 15 000 €	46 000 €
Allocations séniors	35 000 €	21 840 €	5 000 €	40 000 €
Obsèques des indigents	23 000 €	15 139 €	7 000 €	30 000 €
Totaux	119 000 €	64 603 €	- 3 000 €	116 000 €

- Augmentation de 300 € des dotations aux amortissements afin de tenir compte des amortissements au prorata temporis de l'exercice.

➤ En recettes :

- Intégration en recettes de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement reporté soit la somme de 31 987,27 € avec un supplément de 24 417,27 € par rapport au montant annoncé lors des arbitrages budgétaires fixant le montant de la subvention de la ville. Ce supplément est principalement dû à un montant de dépenses réalisées en frais de personnel inférieur aux projections de dépenses communiquées.
- Ajustement à la hausse d'autres recettes :
 - Remboursements au C.C.A.S. : Au chapitre 013 + 13 000 € (Remboursement par l'assurance du personnel de certains arrêts maladie) et au chapitre 70 + 94 100 € (avec le remboursement des agents mis à disposition de la Ville et de l'Agglomération)
 - Au chapitre 74 : + 8310 € grâce à l'attribution de subventions par la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et par Kalivi (groupement de caisses de retraite) pour des actions en faveurs des seniors (ateliers répit pour les aidants et séances de relaxation dans les clubs du troisième âge).
- Diminution de 7 570 € du montant de la subvention de la ville afin de l'aligner sur le montant réellement attribué.
- Diminution de 11 000 € du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » en raison d'une baisse des revenus du legs Beauchamps (2024 : 29 000 € / 2025 : 17 511 €)

➤ Concernant la section d'investissement :

L'intégration en recettes, du solde positif de l'exercice antérieur d'un montant de 134 981,09 euros et l'augmentation des dotations aux amortissements portent l'autofinancement disponible du C.C.A.S. à 174 501,09 €

Cette augmentation permettra entre autres l'achat d'un nouveau véhicule, le renouvellement partiel du parc informatique et la prise en charge de matériels et d'aménagements pour la Maison des Séniors.

Malgré des crédits disponibles conséquents, les dépenses d'équipement générant une charge supplémentaire en section de fonctionnement par le jeu des amortissements, les dépenses engagées doivent rester limitées.

Le budget supplémentaire proposé s'élève donc à **264 508,36 €** (129 227,27 € pour la section de fonctionnement et 135 281,09 € pour la section d'investissement) portant le montant du budget du C.C.A.S. de **1 729 830 € à 1 994 338,36 €**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

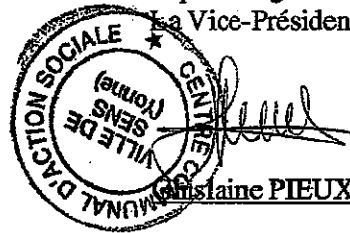
ID : 089-268903879-20250701-DEL_2025_14-BF

SLO

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Budget Supplémentaire proposé.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
La Vice-Présidente,



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

Objet de la Délibération :

Budget Annexe de la Réussite
Educatif - Vote du BS 2025

N° 2025 / 15

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 9

- Présents : 9
- Absents : 2
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

27 juin 2025

Publié le : 3 juillet 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Murielle BLIN, Madame
Mireille DUPRÉ, Madame Aline Rose KPAKPA, Monsieur Pierre
BARATTE, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas
PICHARD, Madame Josiane SARRAZIN, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christiane ALAMARGOT, membre.

Le vote d'un budget supplémentaire est nécessaire afin, d'une part
d'intégrer les résultats de l'exercice précédent, et d'autre part d'ajuster les
prévisions votées en début d'année.

Concernant la section de fonctionnement : Augmentation des dépenses et
des recettes de fonctionnement de 2 472,35 € grâce à l'intégration en
recettes de l'excédent de l'exercice antérieur.

➤ **En dépenses :**

- 011 « Charges à caractère général » : + 4 142,35 €
principalement affectés à la rémunération d'intervenants
extérieurs
- 65 « Autres charges de gestion courante » : + 1 200 € pour le
financement d'une éventuelle attribution de bons d'achats
aux agents
- 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » - 2 870 €
diminution de la dotation aux amortissements en raison de
l'absence de dépenses d'investissement en 2024.

Malgré le départ en août 2025 de la coordinatrice du dispositif, les crédits
du chapitre 012 « Frais de personnel » ne seront pas modifiés en raison
d'une part du recrutement d'un apprenti et d'autre part afin de dégager un
excédent en fin d'exercice permettant en 2026 le remboursement de trop
perçus sur subvention.

➤ **En recettes :**

- Intégration en recettes de fonctionnement de l'excédent de
fonctionnement reporté soit la somme de 2 742,35 €.

- Diminution de la participation salariale aux titres restaurant en raison du départ d'un agent : - 450 €
- Ajustement à la hausse du chapitre 77 « produits exceptionnels » : 180 € (régularisation des charges des anciens locaux).

➤ **Concernant la section d'investissement :**

L'intégration en recettes, du solde positif de l'exercice antérieur d'un montant de 16 997,92 € et la réduction de la dotation aux amortissements de 2 870 € porte l'autofinancement disponible de 7 410 € à 14 127,92 €. Il est déjà prévu pour 2025 l'achat de nouveaux mobiliers et celui d'un rétroprojecteur pour un montant global de 6 422 €.

Le budget supplémentaire proposé s'élève donc à **16 600,27 €** (augmentation de 2 472,35 € de la section de fonctionnement et de 14 127,92 € de la section d'investissement) portant le montant du budget 2025 de **183 080 € à 199 680,27 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Budget Supplémentaire proposé.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
Vice-Présidente,



Ghislaine PIEUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

Objet de la Délibération :

Attribution de subventions de
fonctionnement à des
associations à caractère social

N° 2025 / 16

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 9

- Présents : 9
- Absents : 2
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

27 juin 2025

Publié le : 3 juillet 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Véronique ALEMANY, Madame Murielle BLIN, Madame
Mireille DUPRÉ, Madame Aline Rose KPAKPA, Monsieur Pierre
BARATTE, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Monsieur Nicolas
PICHARD, Madame Josiane SARRAZIN, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christiane ALAMARGOT, membre.

Au cours de la précédente séance du Conseil d'Administration, les
décisions des membres du Conseil concernant plusieurs demandes de
subvention d'associations à caractère social avaient été reportées dans
l'attente d'informations complémentaires.

Les informations demandées ayant été fournies, les membres du Conseil se
prononcent sur ces demandes de subventions et attribuent à l'unanimité les
subventions suivantes au titre de l'exercice 2025.

- Association des conjoints survivants de l'Yonne : Vote d'une
subvention d'un montant de 150 €
- Association VMEH : Vote d'une subvention d'un montant de 900 €
- Association Sans Kilo – Les Sleeves : Vote d'une subvention d'un
montant de 1 000 €
- Association France ADOT : Vote d'une subvention d'un montant
de 150 €.

Ces subventions seront imputées sur compte 424 /6548 du budget 2025 du
C.C.A.S.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
La Vice-Présidente,



Ghislaine PIEUX